

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Joanie Godin	Numéro de permis 2015734	Date d'inspection Le 09 mars 2022	
Nom de l'établissement Garderie au coin des petits		Numéro de téléphone (506) 284-9811	
Adresse 3 rue Notre Dame Kedgwick NB E8B 1H2			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Mona Martin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

- Visite faite à l'établissement le matin pour une inspection de surveillance.
- Le ratio est conforme lors de la visite.
- La garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis en fonction du ratio, les dossiers des membres du personnel, lieu d'exploitation, espaces de rangement et les effets personnels.
- Pendant ma visite, l'orientation des enfants est faite d'une façon positive et respectueuse.
- Les activités suivantes ont été observées lors de la visite :
Groupe 2-5 ans : jeux libres et le dîner.
Halte scolaire : jeux libres et le dîner. Les enfants s'amuse à la cachette.
- Les parents des enfants présents à la garderie éducative bénéficient d'un accès à tout moment
- Discussion avec l'exploitante concernant le plan d'hiver.

original signé par
Mona Martin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 09 mars 2022

Date

original signé par
Joanie Godin

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 09 mars 2022

Date